



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-57270>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **24-57270**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-158744

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Grandlyon Métropole

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20004697700019

**Ville** : Lyon

**Code postal** : 69505

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 69

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre de la stratégie industrielle de la Métropole de Lyon

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79311000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La mission d'accompagnement souhaitée vise à apporter à l'équipe industrie le support à la fois stratégique et opérationnel nécessaire au déploiement du plan d'actions. Pour ce faire, la Métropole de Lyon recherche un prestataire du conseil en stratégie et organisation en capacité d'apporter notamment : 1.Un appui en termes d'animation (ex: ateliers de travail avec des industriels (TPE, PME, ETI/GE) sur des thématiques de transition) 2.Un appui en termes d'expertise (ex : études d'opportunité/de faisabilité) 3.Un appui opérationnel / capacitaire si besoin : instruction de dossiers (dans le cadre par exemple d'une cellule de sourcing de projets ou d'appels à projets), aide à la rédaction d'AMI ou d'AAP, conseil et assistance à la mise en valeur des dispositifs de Territoires d'Innovation, conception d'outils de participation citoyenne (sondages, ateliers...), etc. 4.Un appui en termes d'évaluation de la stratégie industrie

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre. Sous-critère 1 : Compréhension du contexte et des enjeux de la stratégie industrielle de la Métropole de Lyon, appréciés sur la base d'une présentation de type Force / Faiblesses / Opportunités / Menaces (20%). Sous-critère 2 : Méthodologie proposée concernant l'organisation de l'ensemble de la mission et outils associés (30%). : 50% Pertinence et

adéquation des moyens humains, en cohérence avec les exigences du cahier des charge, dédiés à la mission au regard des compétences des intervenants en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'expertise des enjeux industriels. Appréciés au regard des qualifications et expériences professionnelles des intervenants (curriculum vitae ou équivalent), avec désignation de l'interlocuteur référent : 20% Prix : 30%

## **Section 4 - Attribution du marché**

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Nombre d'offres reçues : 8 Date d'attribution : 07/05/24 Marché n° : 2024-764 Egis Conseil, 4 rue Dolorès Ibarruri, 93188 Montreuil Montant Ht : 200 000,00 Euros Renseignements complémentaires : Le marché est conclu pour une durée de 2 ans ferme . Montants Mini Ht : 80 000 euros - Montant Maxi Ht : 200 000 euros. Le marché est consultable sur demande écrite à : ddr\_marches@grandlyon.com. La demande devra identifier le demandeur personnes juridique et physique. Recours susceptibles d'être formés pour contester la passation d'un marché, et leurs délais d'introduction : 1) Dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution : les candidats peuvent exercer un référé contractuel (L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 du code de justice administrative) 2) Dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de l'avis d'attribution du marché : recours de pleine juridiction en contestation de la validité du marché ou de ses clauses non réglementaires assorti, le cas échéant, d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat (L.521-1 du code de justice administrative). Ce dernier recours peut être exercé par des tiers au contrat (Ce, 4 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/05/2024**